

Prescription dans le répertoire des génériques pour les antidépresseurs

Les médicaments antidépresseurs ont des indications limitées et ne constituent qu'un aspect de la prise en charge des sujets présentant des troubles dépressifs ou anxieux. Ils en représentent cependant un élément important.

Les médicaments antidépresseurs sont répartis en cinq classes : les imipraminiques, les inhibiteurs de la momoanine oxydase (IMAO), les inhibiteurs sélectifs de recapture de la sérotonine (ISRS), les inhibiteurs de la recapture de la sérotonine et de la noradrénaline (IRSN) ou les antidépresseurs ayant un mécanisme pharmacologique différent, regroupés sous le terme d' « autres antidépresseurs ».

Pour les patients relevant d'un traitement par antidépresseur suivis en ambulatoire, il n'existe pas de différence d'efficacité entre ces différentes classes⁽¹⁾. Une meilleure tolérance conduit toutefois à privilégier en première intention les ISRS, les IRSN ou les « autres antidépresseurs ».

Le répertoire des génériques comporte un nombre important de médicaments de ces classes thérapeutiques. Ils permettent de répondre à la plupart des situations rencontrées chez les patients suivis en ambulatoire.

Médicaments antidépresseurs recommandés en première intention et inscrits au répertoire des génériques

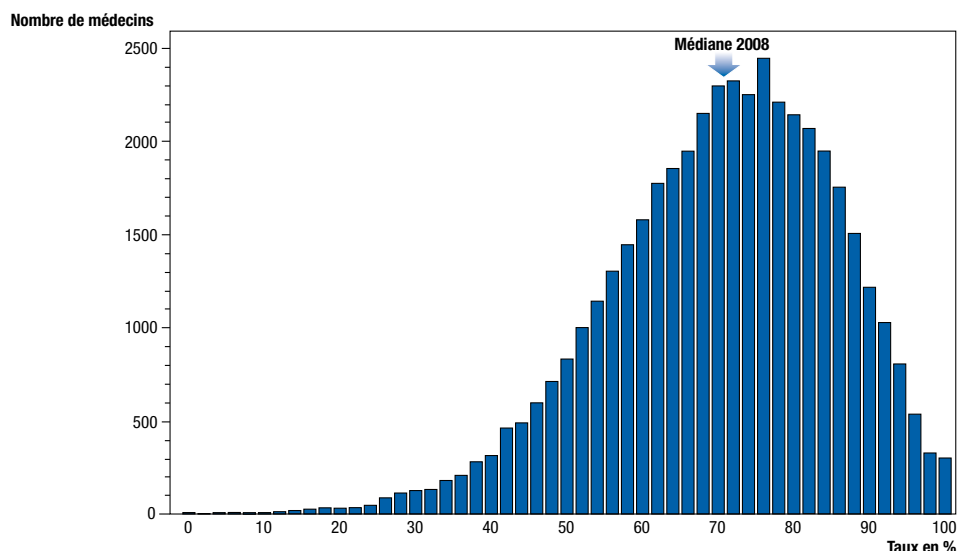
- **ISRS** : *citalopram, fluoxétine, fluvoxamine, paroxétine, sertraline*
- **IRSN** : *venlafaxine*
- « **autres antidépresseurs** » : *miansérine, mirtazapine*

Aussi, s'agissant de traitements souvent prescrits pour des durées prolongées, il importe, tant pour les patients eux-mêmes que pour la collectivité, que les médecins traitants prennent en considération dans leur choix le critère du coût des traitements qu'ils instaurent, dès lors bien sûr que l'efficacité et la sécurité en sont comparables et que l'indication et l'état de leurs patients le permettent.

ÉTAT DES LIEUX

La figure ci-dessous représente la distribution des médecins traitants en fonction de la proportion, dans leur patientèle « médecin traitant » des prescriptions d'antidépresseurs « génériques » sur l'ensemble des prescriptions d'antidépresseurs.

La médiane est à 71 %, ce qui signifie que la moitié des médecins se situe en dessous de ce taux.



INDICATEUR ET OBJECTIF CIBLE

L'indicateur retenu est la part d'antidépresseurs prescrits dans le répertoire des génériques (en boîtes remboursées) sur l'ensemble des antidépresseurs prescrits (en boîtes remboursées) par le médecin aux patients l'ayant désigné comme « médecin traitant ».

**→ Objectif cible à 3 ans :
80 % de prescriptions d'antidépresseurs dans le répertoire des génériques**

L'objectif ainsi fixé laisse une marge importante pour les situations cliniques où une prescription d'un antidépresseur dans le répertoire n'est pas souhaitée. Cet objectif a été notamment déterminé à partir des données de la littérature internationale et de la distribution des médecins au regard de cet indicateur.

(1) Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé. Bon usage des médicaments antidépresseurs dans le traitement des troubles dépressifs et des troubles anxieux de l'adulte. Recommandations. Paris : AFSSAPS, octobre 2006. (www.afssaps.fr).